



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 3 mai 2023
*Grefe + Travaux_0134 + 9122_Préavis édités + 3210
Chalet de Charbonnet_CH*

Préavis No 09/2023

Rénovation complète du toit du chalet d'alpage communal de Charbonnet

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un financement pour

- la rénovation totale du toit du chalet d'alpage communal de Charbonnet

PREAMBULE

En septembre dernier, le Conseil communal était sollicité par voie de préavis pour un égoutillage du chalet d'alpage communal de Charbonnet.

Ensuite d'un orage de grêle de la fin de l'été 2022, le pan Nord a été complètement détruit et un état des lieux a été demandé à un tavailonneur local. Les différents pans étant tous atteints à des degrés divers, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection complète du toit.

Pour rappel, dans le cadre des choix de matériaux recouvrant nos chalets d'alpage communaux, celui de « Charbonnet » a été choisi pour être maintenu en tavailons.

Une demande d'aide a été immédiatement adressée à l'ECA, qui a répondu favorablement.

COÛTS PREVISIBLES DES TRAVAUX

Sur la base des devis reçus, le coût des travaux avoisine les CHF 112'000.00.

L'ECA a d'ores et déjà annoncé une participation de l'ordre de CHF 68'000.00.

Une demande d'aide pour le solde à charge de la Commune a été adressée au Fonds Suisse du Paysage qui, suite à un accord oral préalable, va nous faire connaître le montant exact de sa participation financière.

DEMANDE AU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité sollicite donc un crédit de CHF 112'000.00, pour effectuer les travaux précités, en précisant que les coûts prévus pour l'égoutillage dans le préavis No 08/2022 pour CHF 2'000.00, seront économisés. Par ailleurs, l'ECA participe d'ores et déjà pour CHF 68'000.00 et le Fonds du Paysage pour un montant encore à définir.

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 09/2023 du 3 mai 2023
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) d'autoriser** la Municipalité à procéder à la rénovation complète du toit du chalet d'alpage communal de Charbonnet
- B) d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 112'000.00.
- C) de financer** ce montant :
 - Par une subvention à recevoir estimée à CHF 68'000.00
 - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 44'000.00, si nécessaire.

D) d'amortir :

- L'investissement net de CHF 44'000.00 sur une période de 20 ans, à raison d'environ CHF 2'200.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux
- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 660.00 au taux moyen actuel de 1.5 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 3 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Syndic :****La Secrétaire adjointe :****Eric Grandjean****Daniella Henchoz**